

ARTICLE 40

La grille de spécification de la zone Ru36 est remplacée par la grille de la zone Aa36 qui se lit comme suit :



SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

466, RUE PRINCIPALE, SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR J0A 1J0
(819) 828-2716

GRILLE DE SPÉCIFICATION

ZONE
Aa36

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

- Usage autorisé
- Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Maison de chambres,
- Résidence communautaire
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles

COMMERCE ET SERVICE

- Commerce ou service courant
- Commerce ou service en général
- Commerce ou service contraignant
- Commerce ou service d'entretien de véhicules moteurs
- Vente et pension d'animaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnière)
- Salle de réception, salle de danse

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc public
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restrictions
- Ferme d'élevage avec restrictions
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

NOTES

.....

.....

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

.....

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	<u>7 m</u>
Profondeur minimale du bâtiment:	<u>5 m</u>
Hauteur minimale:	<u>5 m</u>
Hauteur maximale:	<u>10 m</u>

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	<u>3 m</u>
Marge de recul arrière minimale:	<u>6 m</u>
Marge de recul latérales minimales (m)	<u>3 m</u>
Somme des marges latérales	<u>6 m</u>



SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

485, RUE PRINCIPALE, SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR J0A 1J0
(819) 828-2716

GRILLE DE SPÉCIFICATION

ZONE

Aa36

BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:

CONSTRUCTION

Nombre maximal de bâtiment complémentaire	2 bât.
Superficie maximale par bâtiment	100 m ²
Superficie maximale totale des bâtiments	150 m ²
Hauteur maximale	10 m

ACCESSOIRES :

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Voir le chapitre 8 du texte

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT

Voir le chapitre 10 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 12 du texte

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Entreposage autorisé sans bâtiment principal :	non
Nature de l'entreposage extérieur:	
Interdit	X
Produits fini en vente	
sans restriction sauf matières premières	
Sans restriction	
Localisation et hauteur maximale:	
Cour avant:	so m
Cour latérale:	so m
Cour arrière:	so m

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Voir le chapitre 16 du texte

IMPLANTATION

Implantation interdite dans la cour avant	oui
Marge de recul avant minimale:	3 m
Marges de recul latérales minimales:	1 m
Marges de recul arrière minimale:	1 m
Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	2 m
Distance minimale vs un bâtiment principal	5 m

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL

Voir le chapitre 9 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 11 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 13 du texte

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire:	so
Hauteur maximale:	so m
Hauteur minimale:	so m

Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:

Cour avant:	sn
Cour arrière:	sn
Cour latérale:	sn

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	1,2 m	1,5 m	1,5 m
Distance de la ligne de propriété:	1 m	1 m	1 m
Distance du trottoir ou de la rue:	0,5 m	0,5 m	0,5 m

ZONE V 35		NON DESSERVI			PARTIELLEMENT DESSERVI			DESSERVI		
		Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale
Général										
	Usage agricole	---	---	---	---	---	---	---	---	---
	Usage non-agricole (rés.)	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m
	Usage non-agricole(non-rés.)	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m
Emplacement riverain										
	Usage agricole	---	---	---	---	---	---	---	---	---
	Usage non-agricole (rés.)	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m
	Usage non-agricole(non-rés.)	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m	4 000 m ²	50 m	75 m
Notes:										

ZONE Ru 36		NON DESSERVI			PARTIELLEMENT DESSERVI			DESSERVI		
		Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale	Largeur minimale	Profondeur minimale
Général										
	Usage agricole	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole (rés.)	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole(non-rés.)	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
Emplacement riverain										
	Usage agricole	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole (rés.)	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
	Usage non-agricole(non-rés.)	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m	5 000 m ²	50 m	60 m
Notes:										

VERSION DÉFINITIVE

Saint-Georges-de-Windsor